

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 25

Artikel: Abornement aux Franches - Montagnes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

eut à souffrir dans cet épouvantable cataclysme.

Jean I de Bassecourt. (1358-1365). — Jacques II de Bienn eut pour successeur Jean I Celui-ci était originaire de Bassecourt. Appartenait-il à la même famille que son prédécesseur Henri II ? On ne saurait le dire. Ce qu'on sait, c'est qu'avant d'être élevé à la prélature, il avait été écolâtré, puis prieur de Bellelay. Il fit au nom de son monastère diverses acquisitions à Damphreux, à Porrentruy et ailleurs. Le 18 janvier 1362 il signa à St-Jean de Clerier, Frienisberg, de Bellelay, de Fontaine-André, de Gottstatt et du prieuré de l'île de St-Pierre se rendaient mutuellement participants de toutes leurs prières et de leurs bonnes œuvres.

(A suivre)

JECKER, curé.

Abonnement aux Franches-Montagnes

(Commune de Montfaucon)

La commune de Montfaucon formait la limite, côté oriental des Franches-Montagnes ; entre celles-ci, la Prévôté de St-Ursanne, la Courtine de Bellelay, et sur midi entre les Franches-Montagnes et l'Erguel.

Il existait une borne près de la *Grande-Epine* de Montfaucon, à l'entrée Est du village. Cette borne a été transportée à une centaine de pas, plus sur midi, pour servir de poteau à un cléârd. Le village, sauf deux maisons un peu plus à l'Est, était entièrement sur les Franches-Montagnes.

Une seconde borne est à l'Est du Prépetit-jean ; une troisième à l'*Etoiné*, tout près du chemin des Peignères, appelé la *Louriére* ; une quatrième existait en haut de la pâture de la *Velle*, soit en haut des Montbovats ; elle a été arrachée il y a seulement quelques années. Ces 4 bornes portent la date de 1749 du côté des Franches-Montagnes et de l'autre, un S et un U, soit St-Ursanne. Elles sont uniformes et assez bien taillées ; elles ont à peu près un mètre de hauteur hors de terre et vont en ligne droite du Nord au Sud. Ces bornes sont toutes sur la commune de Montfaucon et la divisent à peu près par moitié entre les Franches-Montagnes et la Prévôté de St-Ursanne.

De cette 4^e borne et toujours directement sur midi on arrive à une autre de 1 mètre 50 centimètres de haut. Elle est placée sur le pâture du *Pas-de-fer*, commune des Genevez, à l'extrémité sud-ouest de la Prévôté de St-Ursanne et à l'extrémité nord-ouest de la Courtine de

ce n'est pas celle du capitaine Chenu. Et, si vous appreniez jamais quelque chose l'un ou l'autre, n'en parlez jamais à personne, ni l'un l'autre non plus ; on ne sait jamais qui vous écoute...

Et, comme Marceline semblait résister encore :

— Songe, Maline, que ce garçon, qui ne s'appartenait évidemment plus à cause du vin, à de vieux parents..., peut-être une amoureuse qui l'attend au pays... Ce serait bien assez, si je mourais, sans faire d'autres malheureux...

Césaire s'était caché le visage sur le lit et pleurait lamentablement.

— Songe, Maline, que le mariage de l'amoureuse sera peut-être une bonne fortune pour ses vieux parents... Allons, jure !

Elle prononça enfin, bientôt, la gorge toute serrée :

— C'est juré, Firmin.

Bellelay et de la commune des Genevez. Au pied de cette borne il y a une source intarissable. La borne est aplatie du côté des Franches-Montagnes et n'a ni lettres, ni date, ni écu de ce côté, elle est triangulaire. Du côté de la Prévôté de St-Ursanne elle a un écu ; du côté de la Courtine un B, mais sans date.

Un peu plus loin, sur le pâture du Bois-derrière, à 35 pas sur midi du chemin qui autrefois, avant la construction de la route de Glovelier à St-Brais, en 1821, était le seul passage ou chemin qui aboutissait depuis la Vallée de Delémont aux Franches-Montagnes, et que dans le temps on appelait le *grand chemin*, quoiqu'il n'ait jamais été empierré, et par lequel on allait de Glovelier à Saulcy, à Lajoux, au Bois-Rebetez, Bois-derrière, Neuveville, Cernatez, Chenevière et enfin aux Embois — et aussi depuis la Neuveville aux Rouges-Terres, Bémont, — à 35 pas, dis-je, de ce chemin, il y a une 2^e borne qui sépare les Franches-Montagnes de la Courtine. Elle n'a pas de marque du côté de la montagne, mais du côté de la Courtine elle porte un écu B avec cinq sapins ; elle est sans date.

A 400 pas de celle-ci il y a une 3^e borne sur le même pâture, de la même forme que la 2^e ; elle est très bien taillée, à 1 mètre de hauteur et le dessus est frêté comme un toit. Du côté de Bellelay elle porte la lettre B avec un chiffre qui a dû être un 5. Le haut du chiffre manque.

A 250 pas de cette dernière, il y en a une autre qui est un peu plus haute, mais plus mince, et qui comme la troisième porte un B avec le chiffre 4 au dessus ; elle est encore sur le pâture du Bois-derrière.

A 400 pas plus loin, mais sur le pâture de la Paturat à 7 pas sur vent de la barre qui sépare la ferme des Joux de celle de la Paturat, il y a une borne dont le tronçon est encore en place : l'autre partie ou le dessus a été placée dans la barre qui sépare ces deux fermes. Elle est à 7 pas de son tronçon. En 1851, lors de l'abonnement pour le parcellaire de Montfaucon, elle était encore entièrement debout. Cette borne est la dernière qui soit sur la ligne droite du Nord au Sud depuis Montfaucon. Elle sépare trois districts, soit Moutier, Saignelégier et Courtelary, ainsi que les trois communes des Genevez, Montfaucon et Tramelan.

(A suivre)

Soins à donner à l'enfant

On donne généralement trop peu d'importance à la vérification du poids du corps chez les enfants. En effet, c'est par l'augmentation ou la diminution de ce poids que l'on peut

Elle connaît maintenant le secret du blessé, le secret qui faisait si lamentablement pleurer Césaire, ce secret que toutes les ruses du capitaine Chenu n'avaient pu arracher à Firmin, ce secret que le brave garçon avait pu garder, même au milieu de l'ivresse chloroformique. Elles lèvres de Marceline prononçaient tout doucement, le nom du soldat si activement recherché par la justice militaire ; mais elle n'en devait rien dire, elle n'en devait jamais parler, même à Césaire, elle l'avait juré.

— Embrassez-vous devant moi ! ordonna Firmin.

Césaire n'osait pas ; mais Marceline l'attira en murmurant :

— Ah ! quel chagrin, mon pauvre ami !

Alors Firmin trouva que c'était assez d'attendrissement ; il voulut rire.

— Je sais quelqu'un du pays, dit-il, qui ne rigolerait pas s'il était ici.

Césaire eut un geste résolu, et :

reconnaitre si l'enfant se porte bien ou s'il décline, et l'observation rigoureuse de ce facteur a d'autant plus d'importance que l'enfant n'est pas à même de donner des indications sur son état. La constatation du poids sera dès lors la seule manière de savoir si l'alimentation adoptée est profitable ou non. Il est vrai que ces derniers temps une amélioration a été introduite en ce sens qu'on pèse les enfants chaque semaine pendant la première année, pour constater si l'augmentation de poids est régulière, comme cela doit être pour un enfant bien portant. Mais on ne devrait pas négliger de peser les enfants trois ou quatre fois par année jusqu'à la quinzième année.

C'est une mauvaise habitude de ne pas déshabiller les enfants que l'on met coucher l'après-midi. L'enfant que l'on met coucher avec ses habits se réveille baigné de sueur, le sommeil l'a fatigué, au lieu de le reposer, il est mal disposé et de mauvaise humeur. Si les boutons ou les attaches ne sont pas défaits, ou relâchés, la poitrine et le ventre sont gênés, ou comprimés, pendant le sommeil les mouvements respiratoires ne sont plus libres et la digestion est aussi rendue plus difficile. Il faut donc déshabiller les petits enfants pour les mettre coucher si l'on veut que le sommeil leur profite.

Si l'insomnie proprement dite est plutôt peu fréquente dans l'enfance, les nuits agitées ou sans sommeil ne sont cependant pas chose rare et ont déjà troubé le repos de plus d'un membre de famille.

Chez le nourrisson qui crie toute la nuit il s'agit le plus souvent, disent les *Feuilles d'hygiène populaire*, de troubles intestinaux, de dyspepsie, causés par une alimentation qui n'est pas en rapport avec ses capacités digestives. On doit toujours songer à cette cause et chercher ayant tout à combattre l'insomnie par une nourriture rationnelle et régulièrement ordonnée ; on ne doit pas se presser d'avoir recours à des calmants et éviter surtout de donner le soir au bébé des infusions de pavot, des gouttes d'opium ou de cognac. De cette façon on ne réussit la plupart du temps qu'à entretenir la dyspepsie et l'on peut même risquer un grave accident. On n'oubliera pas que l'usage des spiritueux chez la nourrice peut être la source des mauvaises nuits du nourrisson.

Plus tard, chez l'enfant qui prend ses repas à la table commune, c'est encore en réglant le régime qu'on cherchera à combattre l'insomnie. On défendra le vin, les liqueurs, le café et le thé ; on ne permettra comme boisson que l'eau et le lait, tout en évitant l'excès des liquides (pas plus de 200 à 250 grammes par repas). On évitera également des repas par trop fréquents et on aura soin que le repas du soir soit très léger, par exemple une soupe épaisse et une

— Désormais, je saurai bien me faire obéir à la maison.

— Mais, doucement, doucement, prononça le blessé ; il ne faut jamais brusquer personne. Et maintenant, vous allez partir, bras dessus bras dessous pour le Champ-de-Mars.

Il fallait qu'on vit sa sœur et Césaire en amoureux qu'on connaît le pourquoi de leur fidèle amitié. Ils obéirent comme deux enfants, mais, sur le désir, de Firmin, attendirent avant de partir, que sœur Olympe les eût vus se donnant le bras.

Sœur Olympe fut enchantée. Et elle approuva, quand Firmin murmura :

— Hein !... Sont-ils gentils ?...

Elle dit, avec un bon rire :

— V'là tout de même comme j'étais, à vingt ans !

(La suite prochainement.)